Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-143D_2026-DE

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN** **COMMUNE DE BADEN**

| **Nombre de Conseillers** | |
|---|---|
| **En exercice :** | **29** |
| **Présents :** | **27** |
| **Votants :** | **29** |

L'an deux mille vingt-six, le 02 [illegible] Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 23 octobre 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

**Présents** : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Annie BARTHÉLÉMY, Stefan PIETRZAK

**Ont donné procuration :** Bertrand ROBIC à Monsieur le Maire, Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY,

**Secrétaire de séance** : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

**143D/2026 - ORGANISATION D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ASSURANCES**

Les contrats d'assurances de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale arrivent à échéance le 31 décembre 2027. Pour préparer la phase de consultation des assureurs, puis analyser les offres, il convient de solliciter une société de conseil en assurances. Les éléments de la mission sont les suivants :

- Définition des besoins : assister techniquement la collectivité pour dresser un bilan des contrats existants afin de les aménager en fonction de l'évolution de la collectivité ;
- Elaborer le dossier de consultation : rédaction des pièces du marché ; définition des critères de jugement des offres ; participer à la Commission d'appel d'offres ; procéder à l'analyse des offres et rédiger le rapport ; participer aux négociations éventuelles ; lancer une nouvelle procédure en cas d'appel d'offres initial infructueux.

À cette fin, il y a lieu d'organiser une consultation de cabinets de conseil en assurances, sous forme de procédure adaptée.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6, L.2113-7, L.2123-1 du Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable émis par la Commission finances, ressources humaines, stratégie et développement économique en date du 19 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser l'organisation d'une consultation, sous forme de procédure adaptée, afin de désigner un cabinet de conseils en assurances dans la perspective du renouvellement des contrats d'assurance la Commune et du Centre communal d'action sociale, dont les crédits seront inscrits sur le budget primitif de l'année 2027 ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-143D_2026-DE

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout document relatif à cette décision.

**Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.**

**Fait à BADEN, le 04 novembre 2026**
**Le Maire,**
**Christophe BÉDARD**

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN